

Application des tarifs: Bon à savoir

Partie 8, newsletter d'octobre 2022

On vous dit tout sur le MTT!

Entraînement musculaire médicalisé (MTT): quelle prise en charge? Combien de séances et sur quelle période? Qui supervise les patient-e-s? Voici les réponses...



Le MTT désigne l'entraînement autonome des patient-e-s sous la supervision d'un-e physiothérapeute, ainsi que le suivi individuel pour l'anamnèse, l'explication, l'évaluation ou l'adaptation du programme d'entraînement. L'objectif central du MTT est le rétablissement des capacités physiques des patient-e-s après une maladie, un traumatisme ou une opération. De fait, le MTT constitue souvent l'étape finale de la phase de rééducation. Lorsqu'il est nécessaire d'effectuer un traitement individuel en parallèle à MTT, cela doit être médicalement indiqué, la technique d'entraînement doit être précisée et le tout doit être clairement documenté.

L'entraînement dans le cadre de la prévention ou de l'amélioration de la condition physique personnelle ne constitue pas une prestation couverte par l'assurance de base. Celui-ci n'entre donc pas dans le champ d'application du MTT.

Prescription médicale et traitement individuel préalable

Le MTT fait l'objet d'une prescription médicale. L'entraînement individuel doit être précédé d'une physiothérapie individuelle. Pour le traitement individuel, une prescription distincte est nécessaire.

Le traitement individuel et le MTT peuvent être réalisés par différents thérapeutes ou cabinets. Une bonne communication avec les patient-e-s et les autres thérapeutes impliqué-e-s dans le traitement est recommandée pour en permettre une coordination optimale.

Aucune garantie de prise en charge n'est requise

Les bases du MTT sont définies dans l'article 5 paragraphe 1^{er} de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS): *«La thérapie médicale d'entraînement débute par une introduction à l'entraînement pratiqué sur des appareils et se termine tout au plus dans les trois mois suivants. Elle est précédée d'un traitement physiothérapeutique individuel.»* Par conséquent, le MTT représente un type spécifique de prescription de physiothérapie: un programme de MTT est limité par la loi à une durée de trois mois à compter du début de l'entraînement. Dans cet intervalle de trois mois, 36 séances de MTT au maximum sont autorisées (conformément à la disposition relative au traitement individuel exposée à l'article 5 paragraphe 4 de l'OPAS).

Dans ce cadre, les physiothérapeutes déterminent au cas par cas la fréquence et la durée optimales de l'entraînement. Aucune limitation générale supplémentaire en termes de durée

ou de nombre de séances n'est prévue. Les physiothérapeutes ne sont pas tenu·e·s d'obtenir une garantie de prise en charge préalable.

Supervision physiothérapeutique

En dehors de l'introduction individuelle à l'entraînement, ainsi que de la supervision et de l'éventuelle adaptation des exercices, les patient·e·s s'entraînent de manière autonome, mais sous supervision physiothérapeutique. Cette supervision doit être assurée par des physiothérapeutes diplômé·e·s et reconnu·e·s par la CRS. Les masseuses et masseurs médicaux, les coachs de fitness et assimilé·e·s ne satisfont pas à ces exigences. Les physiothérapeutes chargé·e·s de la supervision doivent être joignables par les patient·e·s afin de pouvoir intervenir immédiatement en cas de problème. Tant que la supervision peut être garantie, il est possible de suivre simultanément plusieurs patient·e·s qui effectuent des programmes MTT différents.



Pour obtenir des informations détaillées au sujet du MTT (notamment dans le domaine de l'assurance-accidents) et de la facturation du MTT à l'aide de la position tarifaire 7340, consultez notre [fiche d'information sur le Forfait par séance pour thérapie médicale d'entraînement MTT](#) dans l'espace réservé aux membres.

Bon à savoir

«Bon à savoir» est une série d'informations utiles de notre newsletter mensuelle, consacrée à l'application des tarifs et aux difficultés qu'elle peut engendrer. Elle traite de questions qui préoccupent nos membres et auxquelles notre équipe Tarif apporte des réponses au quotidien.